



Espoir Hérault
Association affiliée UNAFAM
356 rue Ferdinand de Lesseps
34070 Montpellier

Compte rendu du Conseil d'Administration du 13 février 2020

CONVOCACTION du Président : envoyée le 8 février 2020

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du C.A. du 6 novembre 2019
2. Arrêté des comptes 2019
3. Bilan 2019 sur avancement des projets de résidence accueil
4. Conventions EH-ISATIS
5. Rémunération Olivier Suffit pour le projet de Clapiers
6. Agrément pour maîtrise d'ouvrage PLAI
7. Projets en perspective avec Arcade et Croix Rouge
8. Bilan 2019 sur les activités bénévolat et perspectives 2020
9. Renouvellement des membres du C.A: liste des candidatures à soumettre à la prochaine AG.
10. Préparation AG 2020
11. Cotisations
12. Questions diverses

FEUILLE DE PRESENCE (par ordre alphabétique)

Elcin Akdogan elcin00@gmail.com	Absente
Marylise Blanc marylisablanc@gmail.com	Présente
Jean Paul Cabanettes jean-paul.cabanettes@laposte.net	Représenté
Dr René Cariou recarmont@orange.fr	Présent
Joseph Garenq joseph.garenq@orange.fr	Représenté
Jean-François Giovannetti jfgiovannetti@yahoo.fr	Présent
Bernard Lemoine lamblem@free.fr	Présent
Pascal Martin du Bosc pascal.mdb@laposte.net	Représenté
Christian Thiaumond c.thiaumond@orange.fr	Présent

2 pouvoirs ont été confiés à Christian Thiaumont : Joseph Garenq et Pascal Martin du Bosc.
1 pouvoir a été confié à Bernard Lemoine : Jean-Paul Cabanettes

Pour accompagner la plupart des points prévus à l'ordre du jour, au-delà des documents joints à la convocation un diaporama a été présenté et est joint au présent compte-rendu.

Point 1 : Approbation du CR du CA du 6 novembre.

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 6 novembre dernier proposé par le Président, et annexé à l'envoi de la convocation est approuvé à l'unanimité. Le Président et le Secrétaire sont donc habilités à le signer.

Point 2 : Arrêté des comptes 2019

L'examen des comptes 2019 se fait au travers de 2 tableaux inclus dans la présentation des différents points de l'ordre du jour en pages 3,4 et 5.

L'ensemble des éléments portés à la connaissance des membres du Conseil d'Administration n'ayant appelé aucune remarque, les comptes sont arrêtés en l'état.

La Proposition de « report à nouveau » débiteur de 1134,94 Euros est adoptée à l'unanimité.

Point 3 : Bilan 2019 sur avancement des projets de résidence accueil

Les grandes lignes de l'avancement des projets en cours fin 2019 ont été abordés dans les pages 6 et 7 de la présentation. Les 3 opérations que sont Béziers, Castelnau le Lez et Clapiers sont réputées être sur de bons rails et on peut estimer qu'en 2020 trois nouvelles résidences seront opérationnelles.

Concernant le projet de Lattes même si la ZAC est réduite à 800 logements au lieu de 2000 initialement, le Président rappelle la confirmation récente du Maire sur l'insertion d'une RA dans le programme. Le Maire sortant est dans une position a priori plutôt favorable pour envisager positivement le futur de cette opération « serpent de mer ».

Point 4 : Conventions EH-ISATIS

Il avait été convenu lors du précédent CA de confier au Président le soin d'aboutir à la signature de 2 conventions avec le prestataire Isatis, en charge de la gestion actuelle du la Bastide Henri Blachère, et gestionnaire retenu pour les sites de Castelnau le Lez et Clapiers.

Les rédactions de ces 2 conventions ont abouti le 29 janvier avec la signature par les 2 parties.

Convention de partenariat pour les RA gérées par ISATIS

Convention de prestations pour les RA de Castelnau le Lez et Clapiers (2019 -2022)

Les objets de ces 2 conventions sont différents. Les 2 documents qui ont été transmis avec les convocations ont été expliqués en réunion.

Ces 2 Conventions permettent de clarifier notre action et notre indépendance vis à vis d'Isatis et en même temps définissent les bases d'un partenariat solide entre nos 2 structures associatives.

Les membres du CA valident ainsi les termes des 2 conventions.

Point 5 : Rémunération Olivier Suffit pour le projet de Clapiers

Olivier Suffit assure depuis des années des prestations intellectuelles précieuses auprès de notre association. Son expertise reconnue dans les montages technico-financiers en matière de RA a joué sans conteste un rôle dans la concrétisation de nos ambitions. Un précédent CA avait validé l'idée de rémunérer les prestations d'Olivier Suffit pour la RA de Castelnau-le Lez. La page 9 de la présentation rappelle les éléments soumis à validation du Conseil d'Administration. Il est proposé d'adopter la même rémunération pour le projet de Clapiers

A l'unanimité le Conseil valide la proposition du Bureau.

Point 6 : Agrément pour maîtrise d'ouvrage PLAI

Le point 6 fait l'objet de la page 10 de la présentation jointe. Le CA du 6 novembre 2019 avait convenu d'explorer plus avant les modalités d'agrément pour la maîtrise d'ouvrage PLAI. La diapo 10 retrace donc les différentes actions menées par le bureau pour enrichir la réflexion sur cette stratégie de diversification d'action.

Il est entendu que l'agrément est un préalable nécessaire à toute initiative opérationnelle.

Il est également entendu que l'agrément ne constitue nullement un engagement formel à concrétiser un projet immobilier.

Il est enfin entendu que ce n'est que si une opportunité répondant en tous points à notre charte éthique, à nos moyens et aux critères technico-financiers et de risques acceptables par EH qu'une initiative sera envisagée dans ce sens.

Le projet Rue Vernière est jugé ne pas répondre aux contraintes techniques, d'accessibilité notamment et est donc abandonné dans ce cadre.

La page de la présentation consacrée à cette hypothèse donne des éléments prospectifs pour les mois à venir. **Le conseil confirme la poursuite des démarches pour l'agrément et la recherche d'opportunités.**

Point 7 : Projets en perspective avec Arcade et Croix Rouge

Même s'il s'est avéré que le site de la rue Vernière ne présentait pas les caractéristiques attendues par EH, les complémentarités entre des grands acteurs, comme Arcade, Croix Rouge, Croix Rouge Habitat et EH sont très intéressantes. Des possibilités sont envisagées et notamment un projet de résidence hôtelière à vocation multiple innovant dans lequel une RA pourrait s'intégrer. Voir page 11 du diaporama

Point 8 : Bilan 2019 sur les activités bénévolat et perspectives 2020

Ce point a fait l'objet d'une note de synthèse jointe au présent Compte Rendu. EH se trouve toujours devant une difficulté de mobiliser les bonnes volontés (qu'il s'agisse de nos protégés ou des aidants) pour être à la hauteur des ambitions formalisées antérieurement. La question se pose de l'adéquation de l'offre et de la demande réelle. La note recense les forces et faiblesses de notre action bénévolat.

Point 9 et 10 : Renouvellement des membres du C.A: liste des candidatures à soumettre au vote de la prochaine AG.

Un appel à candidatures auprès de tous les adhérent(e)s a permis d'établir une liste de 9 candidat(e)s qui comprend deux nouvelles candidatures.

On prend note donc du départ pour raisons personnelles de Jean Paul Cabanettes et de Pascal Martin du Bosc. On note également les candidatures de Fabienne Guiraud et de Nelly Gonzalez qui ont émis le souhait de rejoindre le CA en 2020. L'AG programmée le 6 mars 2020 devra se prononcer sur cette nouvelle liste du CA pour la période 2020-2023.

Point 11 : Cotisations

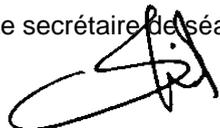
La page 16 de la présentation rend compte des adhésions et dons perçus en 2019.

Point 12 : Questions diverses

Sans objet

Ainsi se termine le CA du 13 février 2020

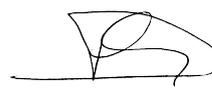
Le secrétaire de séance



Christian Thiaumont



Le Président



Bernard Lemoine